

07 MARS 1983

planif
MA

0602 /12.17

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Candidature de Monsieur
Adly Mohamed HASSANEIN.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre
lettre n°320/16.03.A5/AT du 15 février 1983 dont l'objet ci-émergé
et de porter à votre connaissance ce qui suit.

Les études, le curriculum vitae et
l'expérience de Monsieur Adly Mohamed HASSANEIN plaident en faveur
de son agrégation comme expert du Ministère de la Jeunesse et des
Sports.

Attaché à la Direction de la Planification, il aurait à étudier, en
particulier, l'organisation et le fonctionnement des groupements
socio-économiques des Jeunes ainsi que la commercialisation de leur
production.

Son expérience en élevage de volailles et caniciculture sera éga-
lement mise en contribution pour améliorer ces activités chez les
Jeunes ruraux.

Enfin et déjà je tiens à vous signi-
fier qu'il ne sera pas possible d'assurer le transport par le Minis-
tère de la Jeunesse et des Sports car il n'en a pas les moyens.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NEINDILIMANA Augustin

C.P.I.A:

- Monsieur le Ministre du Plan
K I G A L I
- Monsieur le Directeur Général
du Service Central de Renseignements
K I G A L I



Attribution du Dr. A.M.HASSANEIN
Conseiller à la Direction de la Planification du MIJ

=====

Un poste d'"expert en développement rural" a été ouvert au MIJEUNESPORTS et la mission de cet expert a été définie comme suit :

- Etablir un plan d'organisation et de fonctionnement des groupements socio-économiques des jeunes et
- Promouvoir la commercialisation de la production de ces groupements.

Ainsi le Dr. HASSANEIN aura à :

- Procéder à toute étude ayant trait à la planification que lui demandera de faire le Directeur de la planification, et par le truchement de celui-ci, tout autre supérieur hiérarchique du Ministère.
- Etudier la situation des G.S.E. afin d'en proposer une meilleure structure organisationnelle et d'en améliorer la production grâce à une grande productivité.
- Mettre au point un plan de commercialisation des produits tant agricoles qu'artisansaux issus des G.S.E.
- Etudier un plan de rentabilisation des Centres de Formation des Jeunes (C.F.J.) et des Chantiers des Jeunes qui doivent assurer le suivi des actions des G.S.E.
- Faire une analyse objective des travaux réalisés jusqu'ici par le Ministère et proposer éventuellement des améliorations.
- Se présenter comme un conseiller avisé du Directeur du Centre et laisser l'exécution des travaux à la discrétion du Directeur.
- Faire un transfert des technologies dans le domaine de l'élevage des lapins dans les centres qui ont déjà commencé cette activité et initier les autres centres dans cette technique.
- Participer aux recyclages des membres des G.S.E., spécialement lors des sessions visant la formation des "cuniculiculteurs..."

Le Dr. HASSANEIN s'assurera le concours constant de M. François NSANZABAGANWA tant dans le traitement des dossiers que dans les travaux à mener sur le terrain, où il participera au transfert des technologies, en particulier dans le domaine de l'élevage (du petit bétail et de la volaille) et de l'agriculture.

07 MAI 1983

0602 /12.77

Ministre la Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération

1/12/77

Candidature de Monsieur
Adly Mohamed HASSAMIN.

Ministre la Ministre.

J'ai l'honneur de me référer à votre
lettre n° 428/11.03.40/AT du 12 février 1977 dont l'objet est énoncé
et de porter à votre connaissance ce qui suit.

En effet, le curriculum vitae et
l'expérience de Monsieur Adly Mohamed HASSAMIN plaident en faveur
de son agrégation comme expert au Ministère de la Jeunesse et des
Sports.

Attaché à la Direction de la Planification, il aurait à étudier, en
particulier, l'organisation et le fonctionnement des groupements
socio-économiques des Jeunes ainsi que la commercialisation de leur
production.

Son expérience en élevage de volailles et pisciculture sera éga-
lement mise en contribution pour améliorer ces activités chez les
Jeunes ruraux.

Enfin et déjà je tiens à vous signi-
fier qu'il ne sera pas possible d'organiser le transport par le Minis-
tère de la Jeunesse et des Sports s'il n'en a pas les moyens.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
M. HASSAMIN

C.P.I.M.

- Monsieur le Ministre du Plan
K I G A I I
- Monsieur le Directeur Général
du Service Central de Renseignements
K I G A I I

[Signature]
Ministère de la Jeunesse
et des Sports

FICHE DE TRANSMISSION

Urgent

A : DIRECTORAL / T

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

Projet d'attentions de M. Adly

Date :

17/11/83

De :

DEF

Attribution du Dr. A.M.HASSANEIN
Conseiller à la Direction de la Planification du MIJEUNESPORTS

=====

Un poste d'"expert en développement rural" a été ouvert au MIJEUNESPORTS et la mission de cet expert a été définie comme suit :

- Etablir un plan d'organisation et de fonctionnement des groupements socio-économiques des jeunes et
- Promouvoir la commercialisation de la production de ces groupements.

Ainsi le Dr. HASSANEIN aura à :

- Procéder à toute étude ayant trait à la planification que lui demandera de faire le Directeur de la Planification, et par le truchement de celui-ci, tout autre supérieur hiérarchique du Ministère.
- Etudier la situation des G.S.E. afin d'en proposer une meilleure structure organisationnelle et d'en améliorer la production grâce à une grande productivité.
- Mettre au point un plan de commercialisation des produits tant agricoles qu'artisanaux issus des G.S.E.
- Etudier un plan de rentabilisation des Centres de Formation des Jeunes (C.F.J.) et des Chantiers des Jeunes qui doivent assurer le suivi des actions des G.S.E.
- Faire une analyse objective des travaux réalisés jusqu'ici par le Ministère et proposer éventuellement des améliorations.
- Se présenter comme un conseiller avisé du Directeur du Centre et laisser l'exécution des travaux à la discrétion du Directeur.
- Faire un transfert des technologies dans le domaine de l'élevage des lapins dans les centres qui ont déjà commencé cette activité et initier les autres centres dans cette technique.
- Participer aux recyclages des membres des G.S.E., spécialement lors des sessions visant la formation des "cuniculiculteurs.."

Le Dr. HASSANEIN s'assurera le concours constant de M. François NSANZABAGANWA tant dans le traitement des dossiers que dans les travaux à mener sur le terrain, où il participera au transfert des technologies, en particulier dans le domaine de l'élevage (du petit bétail et de la volaille) et de l'agriculture.

Attribution du Dr. A.M. HASSANEIN
Conseiller à la Direction de la Planification du MIJEUNESPORTS

Un poste d'"expert en développement rural" a été ouvert au MIJEUNESPORTS et la mission de cet expert a été définie comme suit :

- Etablir un plan d'organisation et de fonctionnement des groupements socio-économiques des jeunes et
- Promouvoir la commercialisation de la production de ces groupements.

Ainsi le Dr. HASSANEIN aura à :

- Procéder à toute étude ayant trait à la planification que lui demandera de faire le Directeur de la Planification, et par le truchement de celui-ci, tout autre supérieur hiérarchique du Ministère.
- Etudier la situation des G.S.E. afin d'en proposer une meilleure structure organisationnelle et d'en améliorer la production grâce à une plus grande productivité.
- Mettre au point un plan de commercialisation des produits tant agricoles qu'artisansaux issus des G.S.E.
- Etudier un plan de rentabilisation des Centres de Formation des Jeunes (C.F.J.) et des Chantiers des Jeunes qui doivent assurer le suivi des actions des G.S.E.

*

Le Dr. HASSANEIN s'assurera le concours constant de M. François NSANZABAGANWA tant dans le traitement des dossiers que dans les travaux à mener sur le terrain, où il participera au transfert des technologies, en particulier dans le domaine de l'élevage (du bétail bovin et de la volaille) et de l'agriculture.

Le Directeur de la Planification
Adalbert Bagyanza
Bagyanza

Note au sujet du travail de l'Expert Dr. A.M.HASSANEIN

- Le Dr. HASSANEIN expert recruté par le MIJEUNESPORTS et affecté dans les services de la Direction Planification, devrait avant tout exercer les fonctions décrites dans son profil de recrutement, sous la supervision du Directeur de la Planification.
 - En plus de cela, l'expert devrait accomplir toute autre tâche, non décrite dans son profil de recrutement, ayant trait essentiellement aux activités de planification; sur demande de ses supérieurs hiérarchiques.
 - Dans la logique que la Direction Planification reste le service de la Direction Générale de la Jeunesse qui doit concevoir, programmer, évaluer, ajuster et réajuster toutes les activités de la jeunesse descolarisée et non scolarisée, je crois que l'expert peut avoir assez d'occupation en assistant le Directeur de la Planification dans la mise au point des dossiers techniques appropriés.
 - La coordination des activités de la Direction Générale de la Jeunesse étant du ressort du Directeur Général, j'estime que l'application sur le terrain des résultats probants issus de la Direction Planification peut être décidé à ce niveau et transmis à la Direction de l'Encadrement et Formation par le Directeur Général pour exécution.
- ★ Cela n'excluant pas, bien entendu, la concertation permanente qui doit exister entre les deux Directions.

Ainsi encadré dans les structures hiérarchiques du Ministère, l'expert, compte tenu de son expérience et de sa compétence académique dont il est revêtu, pourra réaliser un travail efficace pour le Ministère, comme il pourra lui-même beaucoup apprendre sur les réalités rwandaises.

- Pour l'intervention ponctuelle de l'expert dans les Centres de Formation des Jeunes :
En plus des attributions décrites par le Directeur de la Planification, la Direction de l'Encadrement et Formation souhaiterait voir l'expert jouer le rôle suivant :
 - Etre d'abord au courant de la Politique pratiquée par le Ministère en matière de formation des jeunes.
- ★ ✕ - Faire une analyse objective des travaux réalisés ^{jusqu'à présent par le Ministère} et proposer éventuellement des améliorations.
- ✕ - Se présenter comme un conseiller avisé du Directeur du Centre et laisser l'exécution des travaux à la discrétion du Directeur.
- ✕ - Faire un transfert des technologies dans le domaine de l'élevage des lapins dans les centres qui ont déjà commencé cette activité et initier les autres centres dans cette technique.
- ✕ - Participer aux recyclages des membres des G.S.E., spécialement lors des sessions visant la formation des "curriculiculteurs.."

*Dr. A.M. Hassanein
Expert en Encadrement et Formation*

MDI SVP

04502 MINAFFET RV

DESTINATAIRE: MINAFFET KIGALI
ATTN: MIN JEUNESSE

NO 175/14.11.18(C)46 STOP REVOTEL NO 2033/12.04 DU 4/9/83
STOP HONNEUR VOUS ANNONCEZ ARRIVEE KIGALI LE 10/9/83 PAR VOL
SN 499 EN PROVENANCE NAIROBI MONSIEUR ADLY MOHAMMED HASSANEIN E
EXPERT DU FOND EGYPTIEN DE COOPERATION TECHNIQUE POUR L'
AFRIQUE STOP INTERESSE VIENT REJOINDRE SON POSTE DE TRAVAIL
AU RWANDA STOP PRIERE LUI RESERVER ACCUEIL ET LOGEMENT
STOP TRÈS HAUTE CONSIDERATION FULL STOP

AMBARWANDA
CAIRE LE 9/9/83

dirplan
Faire le nécessaire
8/9/83

A traiter par
Date entrée: <i>7/9/83</i>
N° Classement: <i>H353/12.04</i>

DG7 →

cd

B.9.14B

Minjeunes

Simplan
~~cl~~

TELEX OFFICIEL

cl

23/8/83

~~*Hout*~~

POUR : AMBARWANDA CAIRE
VIA MINAPPET
TELEX : 92552

TEXTE : N° *Lo 33* /12.04 DU *4* AOUT 83 STOP REVOTEL N° 150/
16.11.18 (C) 46 DU 29/06/83 COMMA RELATIF LOGEMENT EXPERT
EGYPTIEN DR A.M. HASSANEIN POUR MIJEUNESPORTS COMMA HON-
NEUR VOUS INFORMER LOGEMENT PRET POUR MONTANT EQUIVALENT
500 \$ USA PAR MOIS STOP APPARTEMENT MEUBLE COMPRENANT 2
CHAMBRES COMMA 1 SALON COMMA 1 SALLE DE BAIN COMMA 1 CUI-
SINE COMMA SE TROUVANT CENTRE VILLE KIGALI STOP REPOSE
URGENTE POUR CONFIRMATION LOCATION COMMA SOUHAITONS CON-
NAITRE DATE D'ARRIVEE STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

MIJEUNESPORTS

NDINDILIYINANA AUGUSTIN

MAJOR GEN.

INFO : - PRESIREP
- MINITRAP

TELEX OFFICIEL

POUR : AMBARWANDA CAIRE
VIA MINAFET
TELEX : 92552

TEXTE : N°

/12.04 DU

août
JULIET

83 STOP REVOTEL N° 150/16.11.18

(C) 46 DU 29/06/83 COMMA RELATIF LOGEMENT EXPERT EGYPTIEN DR A.M. HASSANEIN
POUR MIJEUNESPORTS COMMA HONNEUR VOUS INFORMER LOGEMENT PRET POUR MONTANT
EQUIVALENT 500 \$ USA PAR MOIS STOP APPARTEMENT MEUBLE COMPRENANT 2 CHAMBRES
COMMA 1 SALON COMMA 1 SALLE DE BAIN COMMA 1 CUISINE COMMA SE TROUVANT CENTRE
VILLE KIGALI STOP REPONSE URGENTE POUR CONFIRMATION LOCATION COMMA SOUHAIT-
TONS CONNAITRE DATE D'ARRIVEE/HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

STOP

MIJEUNESPORTS RWANDA
NDINDILIYIMANA AUGUSTIN
MAJOR BEM

*A refaire
2/8/83*

INFO : - PRESIREP
- MINITRAP

FICHE DE TRANSMISSION

A:

Ministre

Pour suite à donner

Pour approbation ☒

Pour signature ☒

Pourrions-nous en parler ?

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information ~

A classer

Commentaires

Date:

3/8/73

De:



TELEX OFFICIEL
=====

POUR: AMBARWANDA CAIRE
VIA MINAFFET
TELEX: 92552

TEXTE: N° /12.04 DU JUILLET 83 STOP REVOTEL N°150/16.11.18
(C) 46 DU 29/06/83 COMMA RELATIF LOGEMENT EXPERT EGYPTIEN
DR A.M. HASSANEIN POUR MIJEUNESPORTS COMMA HONNEUR VOUS
INFORMER LOGEMENT PRET POUR MONTANT EQUIVALENT 500\$ USA PAR
MOIS STOP APPARTEMENT MEUBLE COMPRENANT 2 CHAMBRES COMMA
1 SALLON COMMA 1 SALLE DE BAIN\$ COMMA 1 CUISINE COMMA SE
TROUVANT CENTRE VILLE KIGALI STOP REPONSE URGENTE POUR
CONFIRMATION LOCATION COMMA SOUHAITONS CONNAITRE DATE
D'ARRIVEE ~~FULL~~ STOP *Haute consideration Fullstop*

MIJEUNESPORTS RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN

MAJO BEM

⇒ P.

Info

- PRESIREP
- MINITRAP

A Monsieur le Ministre

S/C O.G.J.

~~28/7/83~~
* - Approbation du projet de

Télex.

- L'apportement x trouve au
dessus d'Elektronika en face
de la Sonarua. C'est très pratique
pour le transport notamment.
Le loyer est de 40.000 C.Rw

Diri Plan
Faire mettre
au V^e 28/7/83

Ruyana

Diri Plan
28/07/83

+502 MINAFFET RUTPN MINAFFET IN

Minijunesports

207

Repondre

PRIERE TRANSMETTRE MESSAGE CI-APRES A DESTINATAIRE

DESTINATAIRE : MINAFFET - KIGALI

A l'attention de

ATTN : MINIJUNESSE

Date du

12/7/83

N° Classement

3299/12.04

NO 150/16.11.10(C)48 REVOLET NO 1461/12.17 DU 24 MAI 1983
RELATIVE ENVOI AU RWANDA DES EXPERTS EGYPTIENS COMMA HONNEUR
ATTIRER VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE AVANT D'ENVOYER DITS
EXPERTS LE FONDS EGYPTIEN POSE COMME CONDITION SINE QUA NON
LEUR TROUVER DES LOGEMENTS STOP CONCERNANT CAS VOTRE DEPARTEMENT
PRIERE NE FAIRE CONNAITRE SI LOGEMENT EST PRET POUR AVISER
AUTORITES DU FONDS EGYPTIEN STOP TRES HAUTE CONSIDERATION
FULL STOP

UNISRWANDA
CAIRE LE 29/06/83

FICHE DE TRANSMISSION

A:

Documentation et Archives / Duplay

Pour suite à donner

Pour approbation

Pour signature

Pourrions-nous en parler ?

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

* A classer *ch. Savary*

Commentaires

Date : 1.6.83

De :

Duplay

24 MAI 1983

1937 / 12.17

Styplan
[Signature]

Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise

CAIRE

S/C et C.P.I. à Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération

KIGALI

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite à votre lettre n° 205/16.11.18 (c)
du 14 avril 1983 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont une copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de vous demander de me préciser la date d'arrivée de l'expert du Fonds Egyptien pour me permettre d'effectuer les démarches relatives à son logement.

Concernant ce logement, le Ministère des Travaux Publics n'ayant pas de budget additionnel, nous lui trouverons un appartement ou une maison qui ne coûte pas plus que 500 \$ US.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'expression de ma haute considération.

C.P.I. à :

- Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

- Monsieur le Ministre des Travaux
Publics

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDIRUKIYIMANA Augustin

Major RRM.



MINISTRE

pour approbation

17/1/83

Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise

CAIRE

S/C et C.P.I. à Monsieur le
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

K I G A L I

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite à votre lettre n° 205/16.11.18 (c)
4h du 14 avril 1983 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération et dont une copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de
vous demander de me préciser la date d'arrivée de l'expert du Fonds
Egyptien pour me permettre d'effectuer les démarches relatives à son
logement.

Concernant ce logement, le Ministère des
Travaux Publics n'ayant pas de budget additionnel, nous lui trouverons
un appartement ou une maison qui ne coûte pas plus que 500 \$ US.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'expression de ma haute considération.

C.P.I.à :

- Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
Monsieur le Ministre des Travaux Publics
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

~~MINISTRE~~

FICHE DE TRANSMISSION

A:

N2. NSANZARAGAWA

Pour suite à donner * *

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires

*Vila de antecédents en question.
Rapier en tenant compte la
des éléments contenus dans la
lettre N° 1420/16.03/Coop/AT du
15 Avril 1983, émanant du MINAFET.*

Date :

De :

Directeur ?

12/5/83

[Signature]

*Iyo barumwa ko ntayizaho? ahubwo
mwashyizeho interpretation géologique.*

[Signature]
13/5/83

Dplan

1) Antécédents?

2) Qui a fait les démarches pour le logement et où pour que je puisse être orienté et continuer?

ML
10/5/83

Antécédents introuvables



10/5/83

FICHE DE TRANSMISSION

A:

D. NSANZABAGA NWA FI

Pour suite à donner

Pour approbation

Pour signature

Pourrions-nous en parler ?

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

A classer

Commentaires

Fournir des éléments de réponse:

- Voir notamment si les problèmes relatifs au logement des experts égyptiens sont réglés.

- Ecrire à l'AMBARWONA CAIRE, M. MINAFET pour demander la date d'arrivée de l'expert qui sera affecté auprès de M. JEROME POTTIER

Date :

8/5/83



Director, Humphreys

N° 134/16.11.18(c)4h

L'Ambassade de la République Rwandaise au Caire présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte et se référant aux entretiens que Son Excellence Monsieur NYANDWI Tharcisse Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Rwandaise auprès de la République Arabe d'Egypte a eus avec Son Excellence Monsieur SAMI SABET , Directeur du Département Afrique et Secrétaire Général du Fonds Egyptien de Coopération Technique pour les pays africains en date du 3 Février 1983 , a l'honneur de lui demander de bien vouloir lui communiquer la suite réservée à la requête formulée verbalement quant à savoir si le Gouvernement Egyptien peut accepter dans ses Universités un certain nombre d'étudiants rwandais sur financement du Fonds de la Ligue Arabe à Tunis

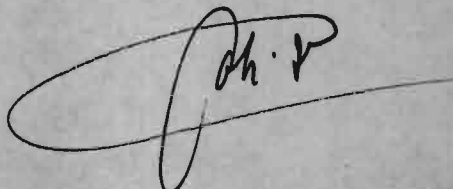
L'Ambassade souhaite également connaître la décision prise par le Gouvernement Egyptien au sujet du stage de perfectionnement de 40 fonctionnaires rwandais à l'Académie Sadate pour les Sciences Administratives (cfr photocopie de la note n° 666/(c) 4g datée du 10 Décembre 1982 en annexe) . Une réponse urgente obligerait étant donné que l'Administration Rwandaise a déjà commencé la sélection des candidats stagiaires et que la période souhaitée pour ce stage est de Septembre à Novembre 1983 .

.../...

L'Ambassade de la République Rwandaise au Caire saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte les assurances de sa très haute considération .

Fait au Caire , le 18 Mars 1983

-Au Ministère des Affaires Etrangères
LE CAIRE



Copie pour information à:

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

-Son Excellence Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération

KIGALI

-Monsieur le Ministre de la
Fonction Publique et de l'Emploi

KIGALI

-Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique

KIGALI

-Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire

KIGALI

Ministère des Affaires Etrangères
-Département Afrique -

N° 285

Date:9/04/1983

LE CAIRE

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte - Département Afrique - présente ses meilleurs compliments à l'Ambassade de la République Rwandaise au Caire , et subsidiairement à la note de l'Ambassade n° 134 datée du 18 Mars 1983 , a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

- Le Département ne trouve aucun inconvénient à l'admission d'étudiants rwandais aux universités égyptiennes ayant des bourses d'études financées par le Fonds de la Ligue Arabe à Tunis .
- Quant à la demande concernant la formation de 40 stagiaires rwandais à l'Académie Sadate pour les Sciences Administratives , à présent , le financement des bourses de stage pour ce grand nombre par le Fonds Egyptien de Coopération Technique pour l'Afrique , est difficile .
- D'autre part , on vous prie de hâter les démarches nécessaires pour le logement des candidats experts du Fonds Egyptien , et de nous informer de la date convenable de leur départ pour Kigali .

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte - Département Afrique - saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République Rwandaise au Caire les assurances de sa très haute considération .

-A l'Ambassade du Rwanda
CAIRE



١٩٨٣ / ٤ / ٩

محرراً في:

رقم القيد ٤٨٥

رقم الملف

عدد المرات

تهدى وزارة الخارجية (الادارة الافريقية) اطيب تحياتها الى سفارة
جمهورية رواندا بالقاهرة ، والاشارة الى مذكرة السفارة رقم ١٣٤ المؤرخه
١٨ مارس ١٩٨٣ ، تتشرف بوجاهة الاحاطة بما يلي :-

- انه ليس هناك مانع من قبول طلبه روانديين في الجامعات المصرية على منح
دراسية يتمويل من صندوق الجامعة العربية في تونس .
 - أما بالنسبة لطلب تدريب ٤٠ متدرجا من رواندا باكاديمية السادات للعلوم
الادارية ، فيرجى الاحاطة بأنه يتعذر في الوقت الحاضر تمويل منح
تدريبية لهذا العدد الكبير على نفقة الصندوق المصري للتعاون الفني
لافريقيا .
 - وهذه المناسبة يرجى التفضل باستمجال اتخاذ اللازم نحو تدبير السكن
للخبراء المرشحين من الصندوق المصري للتعاون الفني لافريقيا والتكريم
بالافادة بالمعهد المناسب لسفرهم الى كيجالي .
- وتتشرف وزارة الخارجية (الادارة الافريقية) هذه الفرصة لتعرب لسفارة
رواندا بالقاهرة عن فائق احترامها .



الى سفارة جمهورية رواندا
بالقاهرة

AMBARWAIDA CAIRO	
No. 1038	104h. 14 3 1083
AMBARWAIDA	AMBARWAIDA

/H.T/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
B.P. 24 KIGALI

Dirplan
[Signature]

Kigali, le 25 AVRIL 1983

N° 03.05.01/3673

A traiter par	DGT
Date entrée	26/4/83
N° Classement	2175/12-04

Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
K I G A L I

Objet: Logements des médecins
professeurs égyptiens
attendus.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n° 09.00/
01/1641 du 8 avril 1983 et relative à l'objet ci-haut mis en
rubrique, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors du
vote du budget alloué à l'article de location de maisons, il a été
tenu compte simplement des contrats en vigueur, c-à-d du personnel
en place.

Bien que la partie égyptienne accepte
de verser 500 US dollars par mois, le Ministère des Travaux Publics
ne serait pas à même de trouver le complément aux frais locatifs
dans le cas où le loyer mensuel excéderait la susdite participation.

De plus, je ne dois de vous rappeler
qu'il est opportun de prendre en considération l'aspect logement pour
toutes conventions à signer avec d'autres gouvernements en matière
de coopération en personnel. Personne n'ignore que le budget accordé
au département des Travaux Publics ne permet pas de prendre en charge
non seulement les frais de logement de tout le personnel médical
mais en plus de tout le personnel expatrié dont nous avons besoin
pour les projets de développement.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

NZIMURERA Joseph

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI.-
- ✓ - Monsieur le Ministre (TOUS) KIGALI.-

Mujem esperte



/K.A./HAT./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

ET DE LA COOPERATION

B.P. 179 KIGALI

Simple et suivi \$22.4.83
Kigali, le 15 Avril 1983

N°1420 /16.03. /COOP/AT

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics
KIGALI

OBJET: Logements pour
Experts égyptiens.

A traiter par DGSC
Date entrée: 15/4
N° Classement: 7883/12.08.01

DG Jumeau
Info \$18/4/83
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner autorisation à vos services concernés afin qu'en commun accord avec les services de l'Ambassade d'Egypte à Kigali il soit procédé à une recherche de maisons décentes pour les experts égyptiens que le Gouvernement vient d'agréer et dont les postes d'attache se répartissaient comme indiqué ci-après:

<u>Lieux d'affectation</u>	<u>Nombre d'experts</u>	<u>Ministères intéressés</u>
RWAMAGANA	2 médecins	MINEPRISEC (Ecole d'Infirmières)
GISHALI	1 médecin	MINISANTE (SANATORIUM)
BUTARE	1 médecin	MINEPRISEC (Groupe Scolaire)
GISENYI	1 économiste	MINEPRISEC (Collège de Gisenyi).

Je voudrais appeler votre aimable attention sur le fait qu'en vertu des Accords signés entre le Gouvernement Rwandais et le Fonds Egyptien, ce dernier contribue aux frais de logements de ses experts à concurrence de 500 \$ US par personne et par mois.

Je voudrais signaler également à votre aimable attention que pour les experts devant travailler à Kigali les démarches entreprises en collaboration avec vos services concernés et ceux de l'Ambassade d'Egypte à Kigali, aboutiront très prochainement.

Fr. NGARUKIYINTWALI

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

Barabarwerekana
BARABWEREKANA François
Directeur Général des S. G.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage KIGALI
- ✓ Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda CAIRE
- Monsieur le Directeur Général du Service Central de Renseignements.

Cl. Dirplan.
A travers par Jeunesse
Date entrée: 24/8/83
N° Classé: 4440712.04

Vu le 30/8/83
H. Muly.

N° 357/16.11.18(c)4g

L'Ambassade de la République Rwandaise au Caire présente ses compliments au Secrétariat Général du Fonds Egyptien de Coopération Technique pour les pays Africains au Caire et a l'honneur de porter à sa connaissance que le logement pour l'Expert Dr. Adly Mohammed HASSANEIN est prêt et que par conséquent l'intéressé peut regagner son poste de travail au Rwanda dans les meilleurs délais .

L'Ambassade voudrait rappeler au Secrétariat Général du Fonds Egyptien de Coopération Technique pour les pays Africains que l'Expert qui a déjà été agréé par le Gouvernement Rwandais sera affecté à la Direction de la Planification du Ministère de la Jeunesse et des Sports et aura pour mission principale d'établir un plan d'organisation et de fonctionnement des groupements socio-économiques des jeunes ruraux ainsi que la commercialisation de leur production .

L'Ambassade de la République Rwandaise Caire tout en priant le Secrétariat Général du Fonds Egyptien de Coopération Technique pour les pays Africains au Caire de bien lui communiquer rapidement la date d'arrivée au Rwanda du Dr.

.../...

Mohammed HASSANEIN , saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération .

Fait au Caire , le 8 Août 1983



-Au Secrétariat Général du Fonds
Egyptien de Coopération Technique
pour les pays Africains
LE CAIRE

Copie pour information à:

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

-Son Excellence Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération

✓ KIGALI

-Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et des Sports

KIGALI

Ministère

Displan
urgent

En relisant notre lettre
adressée à l'Ambarawa Caire,
il ressort que la suite à réserver
à son récent télex devrait préciser
si le MIJEUNESPORTS a trouvé un
logement ne dépassant 500 \$ comme
c'est mentionné dans ladite lettre.
Or je ne pense pas que cette démarche
ait déjà été faite.

D.E.D

20/7/63

Et c'est à moi
que vous demandez
de le faire.

FICHE DE TRANSMISSION

A: Dadhiva

Pour suite à donner

Pour approbation

Pour signature

Pourrions-nous en parler ?

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

* A classer et suivre l'arrivée de l'expert

Commentaires

Date : 29.3.1983

De : Durkay



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

ministre
en prendre connaissance
23/3/83

Flamif

Kigali, le

A traiter par	
Date entrée	22/3/83
N° Classement	1422/12-84

No 1015/16.03.A3/AT

Réf. :

Annexe :

Objet :

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise présente ses compliments à l'Ambassade d'Egypte à Kigali et, se référant à sa note verbale n° 210/82 du 8 décembre 1982, a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement Rwandais a retenu la candidature du Dr. Adly Mohamed HASSANEIN à affecter comme Conseiller à la Direction de la Planification du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Ministère voudrait préciser à cette Ambassade que l'expert ainsi agréé aura pour mission principale d'établir un plan d'organisation et de fonctionnement des groupements socio-économiques des jeunes ruraux ainsi que la commercialisation de leur production.

Le Ministère aimerait attirer la bonne attention de l'Ambassade sur le fait que, vu les difficultés budgétaires que le Rwanda a connues ces derniers temps, le Gouvernement Rwandais ne sera pas en mesure de garantir à cet expert les moyens de déplacement ainsi que les frais supplémentaires de son logement.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération prie l'Ambassade d'Egypte à Kigali d'intervenir auprès de son Gouvernement pour que les frais dont question ci-avant soient pris en charge par le Fonds Egyptien et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 21 MARS 1983

AMBASSADE D'EGYPTE

KIGALI

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise CAIRE
- Monsieur le Directeur Général du Service Central de Renseignements KIGALI.



REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION

B. P. 179 KIGALI

Kigali, le ... **15. FEV. 1983** ...

No **528**/16.03.A5/AT

Réf. :

Annexe :

Objet : **Candidature de Monsieur
Adly Mohamed HASSANEIN.**

A traiter par **DOF**
Date entrée : **18/2/83**
N° Classement : **0848/12.04**

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n° 808/12.17 du
19 mai 1981, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
les doubles des notes verbales n°s 210/82 et 233/82 respec-
tivement du 8 et 29 décembre 1982 par lesquelles l'Ambassade
de la République Arabe d'Egypte à Kigali a soumis à l'agrément
du Gouvernement Rwandais la candidature de Monsieur Adly Mohamed
HASSANEIN pour un poste d'expert en développement rural ouvert
au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Je vous saurais gré de me communiquer
dans les meilleurs délais vos avis et considérations sur la
proposition de l'Ambassade d'affectation du prénommé dont vous
trouverez en annexe le curriculum vitae.

Fr. NGARUKIYINTWALI

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

P/O NSEICHIRWA Joseph
Secrétaire Général

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise CAIRE
- Monsieur le Directeur Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

URGENT.

N° 210/82

L'Ambassade de la République Arabe d'Egypte présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et en complément de sa note verbale N°205/82 du 7 Décembre 1982, a l'honneur de lui présenter la candidature du Dr. Adly Mohamed Hassanen, expert en matière du Développement Rural. Il a obtenu le B.S.C. en Agriculture Extensive et en Sociologie Rurale en 1969 à l'Université du Caire, il a ensuite obtenu le PH.D. en Economie et Développement Social à l'Université de Paris. Il a une expérience de 12 ans en Développement Rural avec une grande qualification en Organisation et Formation Administrative.

L'Ambassade de la République Arabe d'Egypte saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise, les assurances de sa haute considération.

A. Khalil

Kigali, le 8 Décembre 1982

Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération
KIGALI.

COPIE

CURRICULUM VITAE

NOM: ADLY MOHAMED MOHAMED HASSANEIN

Date de naissance: 25 avril 1945 au Caire

Adresse: 17 B Hamed Radwan Street

Haddaik el Kobba LE CAIRE Tél. 832 660

Diplomes et stages pratiques:

- Licence de sciences agricoles - Université du Caire
Economie agricole et sociologie rurale - année 1969
- Diplome de Marketing Agro Alimentaire par le Centre International de formation économique en agriculture
- Diplome d'études approfondies en géographie économique et sociale des pays développés de l'Institut National de Géographie à Paris
- Stage "Inégale croissance et aménagement régional" du laboratoire de recherches sur l'inégal développement et l'aménagement régional de l'Université PARIS VIII
- Stage pratique sur l'industrie d'alimentation animale par le Centre National de Recherches Agronomiques en France
- Doctorat de Géographie Economique et Sociale des pays développés sur le sujet "Les problèmes d'Aménagement et de Développement spatial dans l'ouest de l'Egypte".

Expérience pratique:

- Chercheur agrico-rural au Ministère des Affaires Sociales en Egypte jusqu'en 1974
- Chercheur aux Centres de Recherches et de Développement de cultures sous serres pendant un an, en France.
- Ingénieur de projets de développement pour l'élevage des volailles et la cuniculture et réalisation d'une étude globale pour un projet de cuniculture au C.I.F.E.A. à Paris.
- Ingénieur agricole et conseiller pour le développement des vergers et les Nouvelles Techniques Agricoles dans le sud de la France jusqu'en 1978
- Expert de développement rural sous l'égide d'un groupe de sociétés françaises pour les pays africains francophones en 1980.

.../...

- Direction de Bureau de Consultants Technico-commercial pour l'adaptation des nouvelles techniques agricoles aux besoins réels du développement rural en Egypte jusqu'à nos jours.
- Conseiller agricole du groupe de sociétés EL SALAM pour l'INVESTISSEMENT.
- Assisté aux conférences et rencontres internationales en Egypte et en Europe pour le développement des sociétés rurales et désertiques

Langues étrangères:

- Arabe - Français - Anglais.

Emeritha

J'ai réussi à avoir
une partie du dossier
je ne sais pas si ça vous
sera utile.

Izindi 808/12.12

808/12.12	} ndareba n'asa n'ga bikili muli BCA. Byarapiye pour antécédent le 26/6/81.
1355/12.04	
1253/12.04	
339/12.04	
2486/12.04	

Nyuma yaho le 21/7/81.

Batwahereza 2963/12.17
808/12.17 fusa.

None niba mushaka tout le
dossier muli alize muli BCA.

Dathiva.

Jusqu'ici l'autre partie du dossier n'est pas
encore retrouvée Février 83. Dathiva

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B. P. 1044 KIGALI

*Dans l'attente
d'une suite à
ce dossier, il
faut le classer*

21/7/81

~~Houngy~~

BoA

*Annexer ^{notre} lettre adressée
au minafet concernant les
domaines proposés*

14. 07. 81

[Signature]

la lettre est annexée

15. 07. 81

~~14~~

16. 07. 81
[Signature]

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA
COOPERATION
B.P. 179 KIGALI

N° 2958 /16.03.A5/COOP/BILAT

A traiter par
Date entrée: 4/7/81
N° Classé: 2983/12

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise présente ses compliments à l'Ambassade de la République Arabe d'Egypte et, se référant à sa note verbale n° 169/81 concernant l'établissement d'un Fonds égyptien pour l'aide technique aux pays frères Africains, a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement Rwandais est intéressé par la formation de ses cadres dont le financement serait payé par ce Fonds. Ceci a fait l'objet de la Note Verbale n° 2684/16.03.A5/COOP/BILAT adressée à l'Ambassade en date du 12 juin 1981.

C'est dans cette optique que le Ministère demande à l'Ambassade d'intervenir auprès de son Gouvernement pour accorder au Gouvernement Rwandais des bourses d'études et de stage dans les domaines ci-après:

1. En matière de télécommunications et de l'aéronautique:

- Ingénieurs des Travaux/Inspecteurs,
- Economistes du transport aérien,
- Officiers contrôleurs de la navigation aérienne,
- des techniciens de maintenance des installations aéronautiques,
- Agents de Compagnie aérienne.

2. Dans le domaine de la Jeunesse et des Sports:

- Cinq bourses d'études au niveau licence en Education Physique et Sportive,
- Dix bourses de stage de 6 mois pour les entraîneurs football,
- Volley-ball, basket-ball, Tennis de Table et Athlétisme,
- Deux bourses de stage de 6 mois pour les musiciens,
- Cinq bourses de stage de 12 mois pour la gestion des Coopératives rurales des jeunes,

✓ le financement d'un expert en planification du développement rural.

3. Secteur des Recherches Minières et géologiques.

- Quatre bourses d'études au niveau de licence ou d'ingéniorat dans le domaine des Mines et de la géologie,
- Cinq bourses de stage post-universitaire de 6 mois dans le domaine de l'exploitation et de l'économie minières.

Dans l'attente d'une suite que l'Ambassade voudra bien réserver à la présente, le Ministère aimerait avoir de plus amples renseignements sur le programme d'études, sur les facilités offertes pour le transport et le séjour, sur les formalités administratives ainsi que les conditions de recrutement et plus particulièrement sur le montant de la bourse.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République Arabe d'Egypte à Kigali les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 25 juin 1981



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
ARABE D'EGYPTE
KIGALI

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre des Postes
et des Communications KIGALI
- ✓ - Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi KIGALI
- Monsieur le Ministre des Ressources Naturelles
KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise CAIRE

BCA.

/K.C./M.C./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 19 Mai 1981.

N° 808 /12.17

Objet: Besoins à soumettre au
Fonds Egyptien pour l'aide
technique aux Pays
Africains.

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre lettre n°299/
16.03.A5/COOP/BILAT du 21 janvier 1981 relative à l'objet repris
en marge, j'ai l'honneur de vous communiquer les domaines pour les-
quels mon Département voudrait bénéficier du financement du Fonds
Egyptiens :

- Cinq bourses d'études au niveau de licence en Education Physique
et Sportive,
- Dix bourses de stage de 6 mois pour les entraîneurs de Sports
(Foot-ball, Volley-ball, Basket-ball, Tennis de Table et Athlé-
tisme),
- Deux bourses de stage de 6 mois pour les musiciens,
- Cinq bourses de stage de 12 mois pour la gestion des coopératives
rurales des jeunes,
- Un expert en planification du développement rural.

Le Ministre de la Jeunesse

des Sports
GATABAZI Félicien.-



C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I.-

- Monsieur le Ministre (Tous)

K I G A L I.-